Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212902647-20261029-2026102905-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SERVAIS DU 29 OCTOBRE 2026

Délibération N°2026 – 10-29 -05

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 22 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de Mme GRALL Marie-Laure, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de David LE BORGNE, absents excusés.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 14 - votants : 15.

Membres en exercice : 15	Présents : 14	Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Présents : Marie-Laure GRALL, Thierry MAGUEREZ, Aurélie VEN, Benoit Riou, Christel ABGRALL, Corentin PARENT, David VIRGILIO, Pauline CREFF, Aurélien DROFF, Elodie LE VERGE, Laura TROADEC, Gwendoline LE BRICQUIR, et Loïc DENIEL

Pouvoir : David Le Borgne absent, donne pouvoir à Thierry MAGUEREZ

Secrétaire de séance : Elodie LE VERGE

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire générale)

OBJET : PRISE EN CHARGES DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2027.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2027 et pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2026.

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2026	Anticipation budget 2027
21	21318	Autres bâtiments publics	20696	5174
21	21315	Installations générales, agencement et aménagements des constructions	18005	4501.25
21	21538	Autres réseaux	18119	4529.75
21	2181	Installations générales, agencement et aménagements divers	128055	32013.75
21	**total**		**184875**	**46218.75**

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212902647-20261029-2026102905-DE

Madame le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2027 dans les limites des crédits repris ci-joint, et ce, avant le vote du budget primitif de 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- AUTORISE Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2027 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2026.

Le Secrétaire,

Elodie LE VERGE

Le Maire,

Marie-Laure GRALL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.